

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 97 (1952)  
**Heft:** 2

**Buchbesprechung:** Bulletin bibliographique  
**Autor:** Scheurer, E.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 11.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

**La Confédération suisse et l'Education physique de la Jeunesse** (2 vol.),  
par Louis Burgener, avec préface du général Guisan.

Quelques domaines traités : Rousseau - Pestalozzi - P. Girard - v. Fellenberg - Clias - Spiess, etc. - cadets - lois militaires - débats parlementaires - revues et journaux - votations populaires - ordonnances fédérales - règlements, manuels de gymnastique - l'aide fédérale - écoles de recrues - examen du recrutement - instruction préparatoire - cours de jeunes tireurs - cours armés - gymnastique préparatoire - Commission fédérale de Gymnastique et de Sport, ses sous-commissions - inspections - cours complémentaires obligatoires - maîtres de gymnastique - diplômes cantonaux - brevets fédéraux - les cours de maîtres de sport - formation des maîtres - les cours de perfectionnement - gymnases, écoles normales, de commerce et techniques - l'éducation physique à l'université - gymnastique des garçons et des filles - gymnastique scolaire dans les cantons - initiatives locales - associations de gymnastique et de sport - l'Association nationale d'Education physique - l'insigne sportif suisse - Sporttoto - constructions sportives - la nouvelle instruction préparatoire - l'Ecole fédérale de Gymnastique et de Sport, à Macolin.

Cette œuvre capitale s'adresse aux officiers et aux Départements militaires. Prix de souscription : Fr. 50.—. Prière d'envoyer les commandes à l'auteur, La Chaux-de-Fonds, Numa-Droz 84.

**Allgemeine Schweizerische Militär-Zeitung.** (No. 8-11.)

La Revue des officiers alémaniques traite dans le numéro d'août, le service alpin et l'instruction alpine, qui préoccupe à juste titre le rédacteur en chef de la Revue, le colonel EMG Uhlmann qui, dans un article de fond, défend la thèse que notre armée doit être capable de se battre partout dans notre terrain : sur le plateau, dans le Jura, les Préalpes et les Alpes. Nos troupes doivent donc pouvoir se défendre efficacement aussi en dehors du Plateau suisse, et notamment dans les Alpes et les Préalpes, ce qui présuppose l'existence, dans nos divisions, d'unités spécialement instruites, et demande le concours de tous les alpinistes et skieurs civils capables des efforts demandés par la haute montagne. S'il était judicieux d'instituer les cours de répétition alpins, il faut aussi conserver les cours de ski et d'alpinisme volontaires dans les unités d'armées, car il faut appuyer l'instruction alpine sur la base la plus large si l'on veut espérer trouver le nombre voulu de spécialistes pour le combat alpin.

Le Plt. Schaedler, en sa qualité d'officier alpin d'une brigade, développe l'idée de la création d'unités d'infanterie aptes à la haute montagne, car les compagnies de fusiliers ne sauraient suffire à assumer les tâches et à accomplir les efforts demandés à la troupe dans la région des rochers et des glaciers, où peuvent seuls durer des unités dont le dernier homme possède à fond l'instruction alpine, l'expérience voulue des dangers de la montagne et l'instruction au combat dans les régions des hautes montagnes. Il voit la réalisation de son idée dans la création d'un bataillon alpin par corps d'armée, avec une compagnie alpine attribuée à chacune des divisions et brigades, et l'utilisation de ces unités seulement dans le cadre des unités d'armée, le bataillon restant simplement le centre administratif et d'instruction de ces compagnies alpines.

« La guerre telle qu'elle est » — un reportage sur la vie du fusilier racontée par le commandant d'une unité d'infanterie américaine en Corée qui donne de saisissants raccourcis que la réalité vécue du combattant.

Le cap. EMG. Meister illustre les thèses du combat alpin à l'exemple de la bataille autour du Monte Maio en mai 1944, enseignements tirés des rapports de combats que l'on trouve réunis dans le livre « Victoire en Italie ». D'une source américaine encore, quelques considérations sur les passages et la défense des fleuves.

Le Dr Scheller oppose à l'idée du grand stratège Schlieffen de l'enveloppement par les ailes, la conception des efforts successifs, le dernier avec le gros des forces disponibles. De source allemande, quelques renseignements sur la préparation et l'exécution de l'invasion de Tauroggen à la frontière russo-germanique.

Dans le numéro de septembre, le rédacteur en chef de la Revue insiste sur l'absolue nécessité d'une instruction visant à créer une armée apte à la guerre dans tous ses éléments, même au prix de certains risques à assumer durant le temps d'instruction. Ce thème est illustré par des enseignements de la campagne de Russie (de source allemande). Le Cap. Kurz inaugure une étude serrée des campagnes autour de la forteresse africaine de Tobrouk en Cyrénaïque. Le Cap. Burger tire d'intéressants parallèles entre la bataille des Huns et des Romains en 451 et la situation est-ouest actuelle.

Dans le numéro d'octobre, le Colonel EMG. Uhlmann traite avec franchise le problème complexe et délicat des « partisans suisses », et il épouse étroitement les thèses qui prévalent actuellement dans notre Etat-Major général : en cas de guerre, pas de mouvement de résistance clandestin des civils, mais la résistance militaire qui continue sous forme de guérilla et guerre de chasse, sous le commandement de chefs militaires, qui sont responsables et peuvent enrôler dans le rang de leurs unités des civils qui deviennent ainsi des militaires. L'élément essentiel, selon le droit de guerre et des Conventions de Genève, est l'existence d'un chef militaire responsable. Tout autre forme de résistance clandestine est vouée à l'insuccès et provoquerait de terribles représailles contre la population désarmée. Le lieut.-col. EMG. Scheitlin examine les rapports entre l'école et l'armée et note combien il est nécessaire que l'école assure à l'enfant le sentiment et le sens de la patrie et de l'armée, et qu'elle l'entraîne physiquement en inculquant à l'enfant la volonté de

développer ses aptitudes physiques. Le Lt. Luck donne un aperçu des nouvelles méthodes d'instruction dans l'infanterie américaine, notamment à l'Infantry School à Fort Benning, où sous-officiers et officiers apprennent notamment à combattre de nuit, l'infiltration, le corps à corps, le combat local, le combat alpin, la lutte anti-char. Dans les manœuvres, des voitures avec haut-parleurs reproduisent le bruit infernal d'une bataille moderne, pour aguerrir les nerfs des soldats.

Sous le titre « le 23 juillet 1941 », un auteur allemand brosse un tableau hallucinant de réalisme d'un combat d'infanterie entre Allemands et Russes. Le major-général v. Rohden consacre une étude du plus grand intérêt sur la défense aérienne du Reich allemand 1939-1945. Le colonel américain Maddrey défend dans la *Military Review* l'idée que la technique de la dispersion n'est pas une réponse à la guerre atomique, mais qu'il s'agit, en stratégie comme en tactique, d'établir un plan des opérations qui tienne compte de toutes les éventualités inhérentes à une attaque atomique, et prévoit d'emblée le remplacement des unités perdues ensuite de l'emploi d'armes atomiques, par des unités fraîches prises dans la réserve. Pour le soldat, il s'agit de ne jamais perdre le contact avec l'ennemi, de cette manière les unités d'infanterie collées à l'adversaire, éviteront le plus souvent d'être prises dans un bombardement atomique.

Une partie essentielle du numéro de novembre est consacrée à une étude du Cap. Kurz sur les menaces militaires auxquelles la Suisse a été exposée durant la seconde guerre mondiale. À l'aide d'une série de cartes de situation, l'auteur fait dérouler le film des événements guerriers autour de notre pays, et montre les réactions de notre haut commandement jusqu'à la libération et à la capitulation allemande. Le risque d'une invasion directe de notre pays par l'Allemagne était pour ainsi dire permanent, mais il y eut aussi le danger d'une attaque indirecte, par des troupes étrangères, pour traverser la Suisse, et celui de voir des troupes acculées à notre frontière chercher leur salut en pénétrant de force chez nous. L'auteur note en conclusion que si la Suisse n'a pas été attaquée, elle ne le doit pas à notre armée seulement, mais aussi à la volonté unanime du peuple suisse tout entier de se défendre contre l'assaillant. Quelques aperçus intéressants suivent sur la guerre de Corée.

Le Cap. Schälfli démontre à l'envi l'insupportable charge administrative qui pèse sur le commandant d'unité de chez nous ; il se base sur une enquête faite par une commission de la Société d'officiers de Zurich. Pour y pallier, il faudrait la volonté absolue du Département militaire de réduire au strict minimum la « guerre des papiers » à laquelle est exposé tout commandant d'unité, qui n'a pas moins de vingt-quatre travaux administratifs permanents à fournir durant l'année. Le colonel Eggenberger démontre le rôle important joué par la météorologie dans les opérations militaires. Les autres rubriques complètent les livraisons mensuelles de cette revue de nos camarades alémaniques.

Cap. F.

*La réorganisation du service de santé de l'armée suisse.*

Le médecin en chef, le colonel-brigadier Hans Meuli, avait convoqué le 22 mai 1951 à Berne les représentants de la presse pour une fort intéressante séance d'orientation doublée de démonstrations.

Il est très intéressant d'apprendre comment la grande revue *Bruxelles-Médical* N° 30 1951 explique à ses lecteurs notre service de santé de l'armée, soit sa réorganisation :

« Le colonel explique les exigences posées aux troupes du service de santé qui, dès le temps de paix, doivent être organisées de manière à fournir, en cas d'hostilités, un rendement maximum, car il n'est pas prudent d'improviser au moment du danger. On sait quelle importance revêt, en matière de soins aux blessés et aux malades militaires, le problème des transports. Aujourd'hui, ici comme ailleurs, la tendance est à la motorisation extrêmement poussée. Les antiques fourgons sanitaires hippomobiles et les trop nombreux trains sanitaires ont été en majeure partie remplacés par des véhicules automobiles. On a conservé l'effectif strictement nécessaire en chevaux de bât pour les compagnies sanitaires de montagne. Selon le système nouveau de collaboration avec les C.F.F., quelques trains sanitaires peuvent être immédiatement mobilisés en cas de besoin. — Les expériences faites en médecine militaire par les armées belligérantes ont entraîné des innovations en matière de chirurgie de guerre, d'anesthésie, de réanimation, de lutte contre le choc, d'utilisation du plasma en campagne. »

Ensuite le colonel Meuli a parlé du nombre des blessés aux combats : « Le principe dominant de la réorganisation du service de santé consiste en une concentration dans les moyens (hommes et matériel). Les sanitaires attribués aux troupes ne sont plus éparpillés dans les diverses unités, mais rassemblés en règle générale dans les compagnies d'état-major. Une instruction sérieuse est prévue pour les musiciens, brancardiers auxiliaires. Chaque division dispose d'un groupe sanitaire comprenant un état-major, une compagnie d'état-major, trois compagnies sanitaires et une ambulance chirurgicale, entièrement motorisée. »

Chaque unité peut dorénavant assurer l'évacuation des blessés d'une manière autonome. Les anciens officiers « gaz » sont remplacés par des officiers du Service ABC (Atomique, Biologique et Chimique), qui doivent assurer la défense contre les armes atomiques, biologiques et chimiques. Les unités sanitaires sur les ambulances chirurgicales comprendront un certain nombre de spécialistes nouveaux, tels que les anesthésistes et les spécialistes en chirurgie maxillo-faciale. Au lieu des huit E.S.M. d'ancienne ordonnance, il y aura quatre établissements sanitaires à l'arrière, avec une division mobile et trois sections d'hôpitaux dont chacune peut recevoir 3000 blessés.

Après une démonstration sur le terrain, on a visité un « train sanitaire, nouvelle formule ».

« Cette démonstration », termine *Bruxelles-Médical*, « met en évidence l'effort considérable fait actuellement en Suisse pour assurer une *organisation sanitaire moderne* correspondant aux besoins d'une armée en guerre. »

Cap. E. SCHEURER